

Les chemins de l'école



Le dispositif « Rue des écoles » se déploie aux abords de 11 établissements scolaires.

6 300 jeunes Poitevines et Poitevins retrouvent le 1^{er} septembre le chemin de l'école. Parce qu'on apprend mieux en travaillant dans de bonnes conditions, la Ville de Poitiers s'engage pour l'épanouissement des enfants. Dispositifs d'écomobilité, équipements rénovés, nouvelles activités périscolaires, végétalisation des cours d'écoles... À Poitiers, la rentrée est ponctuée de nouveautés. État des lieux.



© Yann Gachet / Ville de Poitiers

Place aux enfants

En cette rentrée, le dispositif « Rue des écoles » passe à la vitesse supérieure et se déploie aux abords de 11 établissements scolaires. Le principe ? Favoriser, par des aménagements sur-mesure, les circulations douces sur les voies à proximité des écoles aux heures d'entrée et de sortie des élèves. Ces aménagements peuvent impliquer, sans que ce soit systématique, une réservation de voie. Objectifs ? Encourager de bonnes habitudes de déplacement, favorables à la santé, assurer la sécurité des enfants et améliorer l'environnement global des écoles.

Tout bon

Et qu'on se le dise, carburger à vélo, à pied, à trottinette... c'est chouette ! Ces alternatives à la voiture présentent plein d'avantages. Le réflexe de les pratiquer s'acquiert dès le plus jeune âge. En chemin, les enfants s'initient à l'autonomie, car circuler sur les trottoirs à pied, traverser aux passages piétons, ça s'apprend. Côté santé, un peu d'exercice est un sacré plus, notamment pour lutter contre l'obésité qui concerne 1 enfant sur 6. C'est encore un pied

de nez aux déplacements polluants, qui engendrent émissions de gaz à effet de serre et nuisances sonores.

Expérimentation concluante

En chemin vers son école, un élève de l'école Jacques Brel est victime d'un accident sans gravité. Ce malheureux évènement constitue l'élément déclencheur d'une expérimentation menée fin 2021. Sur cet établissement pilote, le dispositif « Rue des écoles » s'est concrétisé par la mise en place d'une barrière mobile puis d'un sens unique aux heures d'entrée et de sortie de l'école. Parents et enseignants ont souligné l'apaisement des déplacements aux abords de l'école.

Du sur-mesure

La configuration urbaine propre à chaque établissement scolaire est prise en compte dans le déploiement du dispositif. Les aménagements permettant de piétonniser l'espace public sont donc conçus suivant les particularités de chacun. À terme, le dispositif a vocation à être déployé aux abords de toutes les écoles de Poitiers.

Rue des écoles, en pratique

• **Quelles écoles ?** Condorcet, Paul-Bert, Coligny-Cornet, Mermoz maternelle, Micromégas, Saint-Exupéry, Porte de Paris, Minimes, Montmidi, Petit-Tour, Paul-Blet.

• **Quand ?** En période scolaire le matin en semaine de 8h25 à 8h55 et de 15h50 à 16h10 et le mercredi de 8h25 à 8h55 et de 11h35 à 11h55.

• **Comment ?** Pour certains établissements, la rue sera fermée à la circulation en période scolaire, avec un accès réservé aux piétons, vélos et trottinettes. C'est le cas des rues du Moulin à vent, Évariste Galois, Paul Langevin et François Voltaire. Les automobilistes sont invités à emprunter les voies adjacentes. Le sens de circulation de certaines rues,

comme les rues Fief des Rocs et Dames des Roches, peut être inversé pour faciliter le contournement du secteur piétonné. Rue de Larnay, un alternat est mis en place.

• **Quelles exceptions ?** Les riverains peuvent quitter la rue à très faible vitesse, les véhicules de secours, livreurs et artisans peuvent circuler pour se rendre chez un riverain.

• **Et après ?** À la rentrée 2023, d'autres écoles seront concernées. L'objectif est de traiter tous les abords des écoles d'ici les prochaines années.

Plus d'infos sur poitiers.fr 

Cap sur l'école bioclimatique



Toiture végétalisée, matériaux biosourcés, jungle et jardin pédagogiques, cheminement doux : le chantier de l'école de Montmidi augure du bon pour le futur.

© Alterlab

L'école de Montmidi se réinvente et vise l'exemplarité. La Ville lance la reconstruction de la partie maternelle et d'un nouveau restaurant pour le groupe scolaire. Tout est pensé pour allier esthétique, confort et respect de l'environnement.

C'est un ovni dans le paysage poitevin qui va sortir de terre. La nouvelle école de Montmidi, sur 1 285 m², sera écologique, bioclimatique, à énergie positive, végétalisée, bas carbone... et belle ! Sa conception, confiée au cabinet rochelais Alterlab et au cabinet Ablomé de Poitiers, concrétise l'engagement environnemental de la Ville dans tous les aspects du projet. Les locaux actuels, saturés, seront restructurés, agrandis et transformés en un grand U de plain-pied. Le restaurant scolaire commun fera jonction entre les écoles maternelle et élémentaire, réunies sur le même site. Le nouveau bâtiment en bois, paille, chanvre et terre crue, est conçu pour être intimement lié aux quartiers des Montgorges et de Montmidi. La création d'un cheminement doux extérieur s'avère un élément à part entière du projet.

Sans être ostentatoire, l'école affichera une forme de contemporanéité et de sobriété, y compris sur le plan énergétique avec une forte inertie du bâti équipé d'une chaudière bois.

Le traitement des espaces extérieurs, intelligent, sera marqué par la présence d'une cour majoritairement enherbée, d'un jardin pédagogique et d'une mini-jungle formée d'arbres-tiges, d'arbustes et de couvre-sols. Un mur-ruban délimitera un pan de l'établissement, avec des rondins de bois écorcés disposés verticalement et horizontalement. Les travaux sont lancés en ce mois de septembre pour une livraison en avril 2024. La Ville de Poitiers investit dans cet équipement 6 100 000 €, aidée par l'État à hauteur de 350 000 €.

À SAVOIR

À l'heure où l'écoquartier des Montgorges croît, la capacité d'accueil de l'école maternelle va pouvoir faire de même. Elle sera portée de 3 à 5 classes pour la maternelle, avec possibilité d'en ouvrir une 6^e. Le futur restaurant scolaire s'articulera avec l'école élémentaire existante. Le projet anticipe une reconstruction de cette dernière. Une réserve foncière est d'ailleurs dédiée à un futur agrandissement.

Au naturel

Le principe constructif de la plupart des murs de la future école de Montmidi peut s'apparenter à un millefeuille : sous l'enduit de chaux extérieur, des panneaux en fibre de bois compressés enveloppent une ossature bois calant des bottes de paille. Côté intérieur du bâti, une isolation en laine de chanvre et des plaques de plâtre donneront un aspect ni-vu ni-connu à un mur qui sortira clairement de l'ordinaire. Les espaces de circulation se distingueront par des briques en terre crue, fabriquées dans les Deux-Sèvres. Tous ces matériaux, biosourcés et recyclables, seront exempts de perturbateurs endocriniens. Un chantier en phase avec l'engagement de la Ville de Poitiers signataire de la charte « Ville sans perturbateurs endocriniens ».



Des briques en terre crue

© Adobe Stock

Travaux d'été dans les écoles

La Ville consacre chaque année 1 200 000 € à son patrimoine scolaire. Il s'agit de garantir le confort et le bien-être des élèves, de répondre aux nouveaux usages pédagogiques et d'améliorer les critères environnementaux du bâti. Si les écoles sont entretenues tout au long de l'année, la période estivale est propice aux grands travaux. Revue (non-exhaustive) de chantiers :

- Réfections de toiture à Pablo Neruda et aux Minimes
- Mise en conformité incendie et accessibilité à Jacques Brel et Porte de Paris
- Remplacement de plancher à Coligny
- Création d'espaces numériques de travail à Évariste Galois, Pasteur, Georges Brassens, Condorcet et Pérochon
- Désamiantage d'un bâtiment à Saint-Exupéry
- Adaptation des locaux au dédoublement des classes de grande section à Andersen, Daudet, Tony Lainé, Jacques Brel.



Pose de papier-peint

© Nicolas Mohr



À l'école Jacques-Brel, les pelleuses ont préparé le terrain en vue des plantations.

© Yann Gachet / Ville de Poitiers

Les cours des écoles Jacques-Brel et Paul-Blet, entièrement goudronnées et peu ombragées, ont amorcé leur métamorphose.

Le mot d'ordre : place au vert !

Et si la nature avait droit de cité à la récré ? En supprimant l'enrobé et en plantant des arbres, végétaux et autres arbustes à baies comestibles dans les cours d'écoles, il s'agit de révéler le potentiel pédagogique de dame Nature. Quoi de mieux, à 3 ans, que de tripatouiller la terre, d'observer le bal des fourmis et d'effeuiller une pâquerette ? De plus, alors que les thermomètres s'affolent, ces espaces verts en devenir vont déjouer les îlots de chaleur urbains, offrir une ombre salvatrice.

Révolution verte à la récré

Sitôt les enfants en vacances, les pelleuses sont entrées en action dans la cour de récréation des écoles Jacques-Brel et Paul-Blet. Elles ont débimé la cour de Jacques-Brel et créé un amphithéâtre qui sera bientôt verdoyant, à la faveur des semis et d'un peu de pluie. À Paul-Blet, premier ja-

lon d'une longue série de travaux : un verger et un potager sont prêts à être plantés cet hiver. Ces deux opérations de végétalisation bénéficient de financements européens. La gestion des eaux pluviales est intrinsèquement liée à ces chantiers. Il s'agit d'enlever l'asphalte en surface pour le remplacer par des matériaux poreux laissant l'eau s'infiltrer dans le sol.

Ludiques et pédagogiques

Le plan de végétalisation des cours d'écoles porté par la Ville de Poitiers prend parfois des allures moins flagrantes. C'est le cas par exemple aux Minimes et à Renaudot, où l'on plante des vivaces. Tous ces aménagements, du plus petit au plus grand, participent à l'éducation à la nature qui revêt de multiples dimensions telles que l'école dehors, les balades vertes ou encore les ateliers biodiversité.

Clap de fin pour les travaux de l'école Georges Brassens

Isolation en liège, système de renouvellement de l'air, chaudière à haut-rendement fonctionnant au biogaz, mise en place d'avents contre le soleil, peinture écolabellisée, éclairage leds... Toute l'enveloppe thermique et maintes composantes de l'école Georges-Brassens,

à Beaulieu, ont bénéficié de lourds travaux. But du jeu ? Rendre l'un des bâtiments les plus énergivores du parc immobilier scolaire plus sobre, plus sain et plus agréable à vivre. L'école nouvelle version sera inaugurée mardi 6 septembre.

Crapahuter avec Carapatte

Un système de ramassage scolaire à pied, l'idée vous semble farfelue ? Méconnu, les parents et les enfants qui ont testé le bus pédestre l'ont adopté. À l'unanimité.

Le principe est le même que celui d'un bus : les écoliers rejoignent un point d'arrêt à heure fixe pour un trajet déterminé. Direction l'école. Ils sont accompagnés par des adultes bénévoles qui veillent à la sécurité des déplacements, à la bonne marche de la petite troupe. Le dispositif Carapatte est instauré à l'initiative de parents « partants ». La Ville et Grand Poitiers leur prêtent main-forte, de l'aide méthodologique avec fourniture de gilets et impression de flyers, pour que tout fonctionne comme sur des roulettes. Papa « carapatteur » de La Grange Saint-Pierre, Jeanick témoigne : « Le principe repose sur la solidarité des familles. Les adultes accompagnent les enfants à tour de rôle. Avec Carapatte, ici, chaque matin, on évite 4 voitures devant l'école. » Les enseignants des bambins qui carapatent, constatent qu'ils arrivent mieux réveillés, les méninges en alerte après la balade matinale qui leur a permis de se « défouler ».



© Yann Cachet / Ville de Poitiers

S'ouvrir au monde

Les PoP'arts, contraction de Poitiers Parcours Artistiques, offrent aux enfants de 3 à 11 ans une évasion vers de nouveaux horizons. L'idée ? Explorer des champs culturels variés, rencontrer des œuvres et des artistes, expérimenter de nouvelles pratiques. Sur des cycles de 12 à 16h, les PoP'arts se déroulent durant le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. À la suite d'un appel à projets, 16 intervenants ou structures ont été retenus par la Ville, le Rectorat et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Ils vont permettre, dès octobre, aux élèves de 15 établissements scolaires de mener une approche sensible de leurs univers.

INTERVIEW

L'éducation, priorité de la Ville de Poitiers, fait l'objet de multiples chantiers. Exemples à travers le dispositif Cité éducative et l'amélioration des conditions de travail des professionnels des accueils périscolaires.



Hélène Paumier,
adjointe à la
maire chargée de
l'Éducation et des
écoles publiques



Julie Fontaine,
conseillère
municipale chargée
du Périscolaire et de
l'accompagnement
à la scolarité

PM : Le quartier des Couronneries est labellisé Cité éducative. Qu'est-ce que ça implique ?

Hélène Paumier : La Cité éducative est un dispositif destiné à lutter contre les inégalités. Il va favoriser la réussite éducative de plus

de 3 500 Poitevins âgés de 0 à 25 ans. La Cité éducative correspond aussi à une nouvelle manière de travailler ensemble : tous les acteurs de terrain de l'éducation agissent en synergie. Nous allons cartographier, diagnostiquer, mesurer pour rendre le maillage existant plus efficient. Un appel d'offres a été lancé pour permettre à des porteurs de projets de s'inscrire dans cette dynamique.

PM : Comment ça va se concrétiser ?

HP : En cette rentrée, on débute la phase active du dispositif, notamment par une aide éducative au langage et aux maths avec l'association Coup de pouce. Dans les mois à venir, il y aura une montée en charge des actions sur des champs tels que l'accueil des tout-petits, l'accompagnement à la parentalité, les stages de 3^e, la poursuite d'études, l'insertion dans la vie professionnelle.

PM : Quid du périscolaire ?

Julie Fontaine : Le temps périscolaire est un réel temps éducatif, dans la continuité du temps de classe. Ce n'est pas de la garderie. Pour que cette dimension éducative existe, il faut des professionnels. Animateurs et atsem accompagnent les enfants, garantissent un cadre de sécurité et de confiance. Ils méritent davantage de reconnaissance.

PM : Quels leviers ?

JF : Nous avons mené un travail collaboratif. Il débouche sur un plan d'action au bénéfice des professionnels et donc des enfants, des familles. Il comprend notamment de la formation, des temps dédiés à la préparation des projets éducatifs, l'accès au statut de la fonction publique pour les animateurs ayant plus de 6 ans d'ancienneté, l'amélioration des espaces d'accueil périscolaires.